

Conséquences d'Ecopop pour le domaine suisse de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI)

1. L'initiative Ecopop

Le peuple et les cantons suisses sont appelés à se prononcer le 30 novembre 2014 sur l'initiative populaire fédérale Ecopop. Déposée en 2012 à la Chancellerie fédérale, Ecopop est portée par une association éponyme.

L'initiative s'inscrit dans la pensée du penseur britannique Thomas Robert Malthus (1766 – 1834), selon lequel la croissance de la population doit être maîtrisée par divers instruments afin d'éviter que les ressources naturelles ne viennent à manquer. Ecopop propose de réduire drastiquement la croissance de la population suisse issue de l'immigration et de sponsoriser des politiques de contrôle des naissances dans les pays en développement.

Tous les partis politiques représentés au Parlement suisse, le Conseil fédéral, les cantons suisses, les organisations économiques, syndicales, environnementales et les œuvres d'entraide rejettent cette initiative, dont le texte est ici reproduit:

Initiative populaire fédérale «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles»

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 73a (nouveau) Population

¹ La Confédération s'attache à **faire en sorte que la population résidant en Suisse ne dépasse pas un niveau qui soit compatible avec la préservation durable des ressources naturelles. Elle encourage également d'autres pays à poursuivre cet objectif**, notamment dans le cadre de la coopération internationale au développement.

² **La part de l'accroissement de la population résidant de manière permanente en Suisse qui est attribuable au solde migratoire ne peut excéder 0,2 % par an sur une moyenne de trois ans.**

³ Sur l'ensemble des moyens que la Confédération consacre à la **coopération internationale au développement, elle en affecte 10 % au moins au financement de mesures visant à encourager la planification familiale volontaire.**

⁴ La Confédération ne peut conclure de traité international qui contreviendrait au présent article ou qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre de mesures propres à atteindre les objectifs visés par le présent article.

Les dispositions transitoires de la Constitution sont modifiées comme suit :

Art. 197, ch. 9² (nouveau)

9. Dispositions transitoires relatives à l'art. 73a (Population)

¹ **Après acceptation de l'art. 73a par le peuple et les cantons, les traités internationaux qui contreviennent aux objectifs visés par cet article seront modifiés dès que possible, mais au plus tard dans un délai de quatre ans. Si nécessaire, les traités concernés seront dénoncés.**

² Après acceptation de l'art. 73a par le peuple et les cantons, la part de l'accroissement de la population résidant de manière permanente en Suisse qui est attribuable au solde migratoire ne peut excéder 0,6 % au cours de la première année civile, 0,4 % au cours de la suivante. Ensuite, et jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation d'application relative à l'art. 73a, la population résidante ne peut s'accroître de plus de 0,2 % par an. Au cas où elle s'accroîtrait plus vite, la différence devra être compensée dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de ladite législation d'application.

2. Pourquoi les institutions FRI sont légitimées à prendre position

Après l'initiative de l'Union démocratique du centre (UDC) intitulée «Contre l'immigration de masse», acceptée par le peuple et les cantons le 9 février 2014, Ecopop, si elle passe la rampe, aura de lourdes conséquences sur le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) en Suisse – pour ce qui concerne son volet sur l'immigration.

Le premier objectif d'Ecopop est de fermer le robinet de l'immigration pour le bloquer à un solde migratoire de 0,2%, contre un solde de plus de 1% actuellement. En termes de nombre de personnes, Ecopop veut passer d'un solde migratoire annuel de 70'000 à 90'000 personnes actuellement (2012 et 2013) à un solde de 17'000 à 19'000 personnes à l'avenir.

Si une telle mesure était appliquée, les conséquences pour le domaine FRI seraient inévitables:

- Le solde migratoire très bas préconisé par Ecopop permettrait d'accueillir les réfugiés selon les engagements internationaux et humanitaires de la Suisse et d'assurer le retour des Suisses de l'étranger. **La couverture des besoins en personnel scientifique qualifié ne serait plus possible**, alors que 39% des chercheurs actifs dans l'industrie proviennent de l'étranger et que cette proportion est de 66% dans les hautes écoles universitaires.
- **L'accord sur la libre-circulation des personnes passé avec l'Union européenne (UE)**, déjà fortement ébranlé par l'acceptation de l'initiative dite «Contre l'immigration de masse», **devrait être résilié par la Suisse** dans un délai de quatre ans, ce qui empêcherait les hautes écoles suisses de jouer jeu égal avec leurs concurrentes européennes pour le recrutement et menacerait leur excellence. La compétitivité de nos hautes écoles est une condition essentielle à notre forte capacité d'innovation et à la compétitivité de l'économie suisse dans son ensemble.
- Avec la remise en question de l'accord sur la libre circulation, ce sont tous les autres accords sectoriels passés avec l'UE qui seraient menacés. **L'association de la Suisse aux programmes de recherche (Horizon 2020) et de formation (Erasmus+) de l'UE ne serait plus un objectif du Conseil fédéral, mais une illusion.**
- **Un oui à Ecopop serait un signal supplémentaire et définitif de fermeture auprès de nos voisins européens et placeraient les scientifiques suisses dans une situation difficile.** Si l'initiative est largement rejetée, cela permettra d'atténuer la force du message délivré par le peuple suisse aux pays européens le 9 février 2014.

Les institutions du domaine FRI ont publié en janvier 2014 un [Manifeste pour une Suisse de la formation et de la recherche ouverte](#), qui met en garde contre les conséquences de l'initiative contre l'immigration de masse aussi bien que contre les conséquences d'Ecopop. Ce manifeste et les événements qui ont suivi l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse – gel des négociations sur l'association de la Suisse à Horizon 2020 et à Erasmus+ – les légitiment à prendre la parole pour montrer les conséquences d'un oui à Ecopop pour la place suisse de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Concrètement, chaque responsable des institutions du domaine FRI, notamment des hautes écoles, est invité à saisir toutes les opportunités qui lui sont offertes pour transmettre des messages relatifs aux conséquences de l'initiative en cas d'acceptation, que ce soit dans sa communication à l'externe comme à l'interne, de relations avec les médias ou de contacts bilatéraux. Les experts scientifiques en matière de coopération avec les pays en développements sont aussi appelés à prendre position sur la deuxième exigence d'Ecopop en matière de contrôle des naissances.

3. Argumentaire pour le domaine FRI en général

L'argumentation des représentants du domaine FRI doit se concentrer sur l'exposé des conséquences pour le domaine et le rappel des conditions-cadres nécessaires au domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation:

1) **Sans son ouverture au monde, la Suisse ne pourrait pas être une grande nation de la science et de l'innovation.** Elle serait trop petite, raison pour laquelle elle a besoin de scientifiques étrangers aussi. Ecopop empêcherait les hautes écoles de continuer à attirer les meilleurs experts scientifiques, indépendamment de leur origine.

- Avec le solde migratoire à la fois bas et extrêmement rigide proposé par Ecopop, **les hautes écoles ne seraient plus en mesure de couvrir leurs besoins en personnel qualifié.**
- **Sans les meilleurs experts, les hautes écoles ne seraient pas en mesure de préserver leur haut niveau de compétences** dans des domaines aussi variés que la médecine de pointe, l'ingénierie, les sciences naturelles ou le droit. Elles ne seraient plus en mesure de jouer leur rôle de moteur économique, social et institutionnel.
- Ecopop est incompatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE, qui facilite le recrutement de spécialistes dans les pays européens. Sans libre circulation des personnes et avec une immigration limitée, **les hautes écoles suisses seraient clairement désavantagées face à leurs concurrentes européennes, voire américaines ou asiatiques.**
- Ecopop empêcherait que des étudiants étrangers – en particulier des doctorants et des postdoctorants – viennent se former dans une haute école suisse. Sans l'apport des meilleurs étudiants étrangers (50% au niveau du doctorat), certaines écoles doctorales n'auraient pas assez de participants et devraient fermer. **L'économie et la société seraient privées de l'accès direct à la relève hautement qualifiée. La compétitivité de la Suisse serait affaiblie.**
- **La relève académique indigène serait tentée de quitter le pays** pour trouver les meilleures conditions cadres de travail dans des écoles qui peuvent engager du personnel scientifique dans le monde entier.

2) L'initiative «contre l'immigration de masse» a eu des conséquences très négatives pour les hautes écoles suisses, qui ne peuvent pas participer pleinement au programme de recherche de l'UE et sont exclues du programme de formation. **Le vote sur Ecopop aurait des conséquences plus graves encore pour le domaine FRI.**

- Avec Ecopop, le Conseil fédéral devrait résilier l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes. Cet accord est au centre des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. Sa résiliation signifie que **la Suisse ne pourra plus s'associer aux programmes de formation et de recherche de l'UE.**
- Sans association au programme de recherche de l'UE, **la Suisse ne pourra plus être au centre des vastes initiatives, à l'échelle du continent européen, qui visent à minimiser l'impact de l'humanité sur l'environnement**, à rendre les systèmes de production alimentaire plus durables et plus sûrs, ou à développer les énergies renouvelables. La science Suisse ne peut pas relever seule ces défis.
- **Ecopop est une attaque directe contre un modèle qui a fait ses preuves:** les hautes écoles suisses encouragent la mobilité des étudiants et des chercheurs et la coopération internationale depuis leur création et sur mandat des cantons et de la Confédération.

4. Eléments spécifiques aux HES

Les hautes écoles spécialisées peuvent en outre souligner les éléments suivants:

- **Les hautes écoles spécialisées souffriraient directement de la limitation drastique du solde migratoire proposée par Ecopop. Près de 30% de leurs enseignants et chercheurs proviennent de l'étranger.** Sans ces enseignants, les HES ne pourraient pas remplir le mandat que la Confédération et les cantons leur donnent de former des ingénieurs orientés vers la pratique, des informaticiens ou des infirmiers.
- En cas d'acceptation d'Ecopop, l'accord sur la libre circulation devrait être résilié. **Il en résulterait une forte pression sur l'accès à la main-d'œuvre qualifiée et les besoins des HES risqueraient de passer au deuxième rang de priorité, après les universités et les EPF.**
- **L'initiative «contre l'immigration de masse» a eu des conséquences directes sur les activités de recherche menées dans les hautes écoles spécialisées et les PME partenaires, qu'une acceptation d'Ecopop ne manquerait pas d'aggraver.** La Suisse ne participe plus directement aux parties de programme «Primauté industrielle» et «Défis sociétaux». Ce sont pourtant les domaines dans lesquels les HES et leurs partenaires de l'économie (les PME) obtenaient le plus de fonds supplémentaires. Ce sont aussi les domaines les plus orientés sur la pratique.

5. Considérations scientifiques – démographie, sciences environnementales, éthique et aide au développement

Ecopop s'appuie sur la science pour rappeler que toutes les ressources naturelles ne sont pas renouvelables. Ce constat est juste, mais les solutions simplistes proposées par l'initiative ne sont pas convaincantes scientifiquement. Les experts scientifiques sont ici mis au défi.

- **Toutes les mesures de contrôle de la démographie prises à ce jour par les Etats ont eu des effets très négatifs sur le développement des pays et la qualité de vie de ses habitants** – les derniers exemples en date sont ceux de la Chine et de l'Inde. De plus, fermer le robinet de l'immigration peut contribuer à résoudre certains problèmes liés aux ressources naturelles, mais en crée d'autres (pénurie de spécialistes, qualité des soins médicaux, financement des assurances sociales).
- **Il est erroné de prétendre que moins nous serons en Suisse, moins nous aurons de problèmes environnementaux.** La lutte pour la préservation des ressources naturelles est une nécessité, mais le fait de limiter l'immigration en Suisse et les naissances dans les pays en développement ne changera rien à la problématique du réchauffement climatique ou à la question du développement des énergies renouvelables. De même, limiter l'immigration ne signifie pas non plus agir contre le mitage du territoire suisse.
- **L'augmentation des ressources à disposition pour limiter la croissance des naissances dans les pays en développement est contraire à la politique d'aide au développement menée par la Suisse.** L'action des pays développés doit viser à permettre aux pays en développement de disposer eux-mêmes de leur avenir et non pas de les chaperonner. Pour que les peuples des pays en développement puissent disposer de leur avenir, il faut s'engager pour la paix, contre la pauvreté et pour l'éducation.

6. Activités, calendrier, coordination

Les institutions partenaires du Réseau FUTURE ainsi que les responsables de toutes les hautes écoles suisses sont invités à prendre position dans le cadre du débat sur l'initiative Ecopop pour exposer les conséquences d'une telle initiative sur leur mandat public et sur les conditions cadres qui sont les leurs. Elles définissent leurs activités de communication interne et externe dans le cadre de leur autonomie.

Il est fondamentalement renoncé à un communiqué de presse commun des partenaires du Réseau FUTURE. L'engagement personnel des responsables des institutions dans la zone d'influence qui est la leur et dans les conditions d'expression qui leur sont propres est privilégié. Concrètement, les responsables sont invités à prendre position dans les canaux de communication internes à leur institution et dans la presse, soit au moyen de contributions écrites (lettres ouvertes), soit par des interviews accordées aux médias. Ils sont aussi invités à motiver les spécialistes des domaines concernés par Ecopop à se prononcer sur la pertinence des mesures proposées par Ecopop (démographes, spécialistes des questions environnementales et de l'aide au développement).

Chaque institution planifie ses interventions dans les médias qui appartiennent à sa sphère légitime d'influence (régionale ou contextuelle). Si les sphères d'influence se chevauchent de façon objective entre deux ou plusieurs institutions, les responsables de la communication coordonnent leur activité. Les présidents des organisations communes (CRUS, KFH, COHEP, FNS, Académies) privilégient les médias nationaux (TV et radio publique, quotidiens gratuits et journaux du dimanche) et se coordonnent.

Les actions de communication doivent intervenir entre le début d'octobre 2014 (communication interne) et la fin du mois d'octobre 2014 (communication externe), afin d'assurer que le travail de sensibilisation intervienne avant que le vote par correspondance ne débute.

Le secrétariat du Réseau FUTURE (Xavier Pilloud, Matthias Meier) et sa coordinatrice Petra Studer se tiennent à chaque instant à la disposition pour du conseil, du soutien, de la coordination ou des travaux de rédaction.

Pour de plus amples informations:

- Petra Studer, Réseau FUTURE, 031 351 88 46, petra.studer@netzwerk-future.ch
- Xavier Pilloud, Réseau FUTURE, 031 351 88 46, xavier.pilloud@netzwerk-future.ch
- Matthias Meier, Réseau FUTURE, 031 351 88 46 matthias.meier@netzwerk-future.ch